

AIRAP

Association pour l'**I**nformation sur les **R**isques d'**A**valanches urbaines et leur **P**révention

10 rue du Général d'Harcourt - 76700 Gonfreville l'Orcher

Gilbert Delaunay, Président

☎ 06 12 38 21 36 - e-mail : gilbert.delaunay@wanadoo.fr
Adresse postale : 10 rue du Général d'Harcourt, 76700 Gonfreville l'Orcher

Jean-Claude Bourdais, Trésorier
Vice-président

☎ 06 07 65 65 65 - e-mail : jc.bourdais@spf-paris.com
Adresse postale : 32 rue La Boétie, 75008 Paris

www.airap.asso.fr

22 mars 2010

Inondations et avalanches urbaines, mêmes causes, mêmes effets et mêmes responsabilités Discours du Président de la République du 16 mars 2010 à La Roche-sur-Yon Réflexions de l'AIRAP

Le président de la République, à l'occasion de son déplacement en Vendée à La Roche – sur-Yon, a tenu des propos très fermes, ce mardi 16 mars, devant un large auditoire, en particulier devant son ministre en charge des questions de risques, Monsieur Borloo, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, principale personne concernée au sein de son gouvernement.

Nous imaginons qu'était auprès de ce dernier, son directeur de Cabinet, Monsieur Jean-François qui aura pu écouter et entendre ce discours.

Les mots employés témoignent de sa parfaite perception de ce qui a été à l'origine de ce drame : « inexcusable, inacceptable, intolérable, décisions litigieuses, négligences ».

Un grand nombre des phrases de ce discours donnent mieux encore le ton de la pensée du Chef de l'Etat :

« - un bilan inacceptable »

« - un constat qui n'excuse rien »

« - comment au 21^{ème} siècle peut-on mourir de la sorte en France dans sa maison
- une cascade de décisions litigieuses, de négligences, de prescriptions non

respectées, d'expertises négligées »

« - on ne négociera pas l'aléa, il s'impose à tous ; je veux être clair sur ce point :
l'aléa n'est pas à géométrie variable »

« - rien ne doit plus être comme avant en matière de prévention des catastrophes
naturelles »

« - il faut améliorer les systèmes d'alerte, les rendre plus précis et performants »

« - que toutes les communes « à risque » disposent d'un plan communal de sauvegarde (PCS) destiné à anticiper la situation de crise »

« - le plan de prévention des risques (PPR) s'impose aux règlements d'urbanisme »

« - en Charente-Maritime et en Vendée, nous étions en retard. Ce constat vaut hélas, pour l'ensemble du territoire national »

« - cette situation n'est plus tolérable »

« - en matière de PPR, cela fait 15 ans qu'ils ont été créés ; nous ne pouvons plus attendre. Dans trois ans, toutes les communes concernées devront être couvertes par des plans de prévention des risques »

« - des instructions seront données aux préfets. L'Etat prendra ses responsabilités, la concertation a assez duré »

« - le bon sens a depuis longtemps déserté cette question, pourtant cruciale, de la gestion des risques naturels »

« - on ne peut continuer ainsi et laisser quelques individus bloquer des procédures vitales pour nos concitoyens »

« - ce qui est en jeu, c'est la vie humaine »

« - j'entends remettre de l'ordre dans notre politique de prévention et de gestion des risques »

« - je demande à MM. Borloo et Hortefeux de veiller personnellement à ce que les évolutions législatives nécessaires soient prises pour simplifier et accélérer les procédures d'élaboration des PPR »

Question

Pourquoi l'AIRAP, association qui s'occupe de prévention contre des risques d'avalanches urbaines, s'intéresse-t-elle à ces drames provoqués par les inondations. ?

Y aurait-il des points communs entre une inondation sur la côte atlantique et une avalanche urbaine à Chamonix, entre ce drame récent et d'autres drames en secteurs habités de montagne ?

Réponse de l'AIRAP

La comparaison est, en effet, impressionnante, sous tous les angles

- un risque mortel
- des victimes ignorantes du risque encouru
- la soudaineté de l'événement, rare, mais parfaitement identifié dans un passé plus ou moins proche
- les solutions très simples, qui existent, pour épargner des vies, les « zones jaunes »
- la position consternante des élus

- la prise de conscience de l'Etat, ses tentatives....
- l'immobilisme du MEDDM, du Ministre, de son Cabinet, et le refus d'acter dans la pratique les décisions prises à Matignon, qui s'imposent pourtant à lui
- les responsabilités des uns et des autres, l'histoire du « sang contaminé » qui se répète
- l'intervention indispensable du Président de la République, 53 morts trop tard, témoignage des blocages de notre société

Un risque mortel

Inondations et avalanches urbaines font courir un danger de même nature à ceux qui y sont confrontés, un risque mortel.

Plus de 50 morts en Vendée et Charente Maritime en mars 2010, 39 morts à Val d'Isère en 1970, 12 morts à Montroc-Chamonix en 1999.

Qui faut-il persuader que la puissance de l'océan, d'une avalanche dont les centaines de tonnes de neige déboulent à 200 kms /heure ou un torrent qui déborde brutalement ne représentent pas un risque de même nature. Dans ces trois cas, la puissance destructrice est telle qu'il ne faut pas escompter pouvoir protéger sa vie de quelque manière que ce soit si on reste sur place.

Des victimes ignorantes du risque encouru

A chaque fois, il s'agissait de personnes surprises dans des logements solides censés leur apporter, par hypothèse, sécurité et abri contre les intempéries. L'idée même d'un danger était absente de leur esprit.

En allait-il de même des responsables locaux, régionaux, nationaux ?

Un caractère soudain

Le phénomène enclenché, il est trop tard pour échapper à ses conséquences.

Il y a bien lieu ici de ne pas assimiler, comme aiment à le faire abusivement certains, ces cataclysmes aux phénomènes de débordement de rivière en plaine avec une montée des eaux au rythme de dizaines de centimètre par heure permettant d'avertir les personnes, sans urgence, et d'organiser sereinement leur évacuation (voir sur le site de l'AIRAP, www.airap.asso.fr, l'article intitulé :)

La solution proposée, « les zones jaunes », distinguer la sécurité des personnes de la sécurité des biens,

Après le drame de Montroc, les services spécialisés de quatre Ministères avaient établi, dès 2003, ce distinguo très efficace et très réel entre sécurité des personnes et sécurité des biens :

- face à certains risques d'une force totalement incontrôlable (avalanche ou inondation, mêmes effets), la seule solution est d'évacuer préalablement les personnes, parfois de 25 mètres, parfois de quelques centaines de mètres.

- dans cette optique, l'Etat définissait le concept de « zones jaunes », zones d'Aléa Maximum Vraisemblable (AMV), où les risques pour les personnes, rares mais extrêmement forts, ne peuvent être évités que par l'évacuation lorsqu'ils se présentent.
- dans ces circonstances, peu importe que les biens existants soient détruits, l'important est d'épargner des vies humaines.
- ces « zones jaunes » ou zones d'Aléa Maximum Vraisemblable (AMV), pour le phénomène d'avalanches, sont décrites dans un Guide Méthodologique Avalanches, document d'une centaine de pages, datant de 2003, rédigé par l'Administration après le retour d'expérience sur l'avalanche de Montroc – Chamonix de 1999 et bloqué depuis cette date par le MEEDDM sous la pression de l'ANEM (Association Nationale des Elus de Montagne)
- L'AIRAP a édité ce document, l'a diffusé auprès de ...l'Administration, et d'un certain nombre de mairies de montagne

**- 100 000 logements concernés par les inondations sur les côtes
2000 à Chamonix seule, par les avalanches**

Que le Président de la République ait affirmé qu'il ne fallait plus construire dans ces secteurs côtiers à risque est une bonne décision.

Mais on ne résout pas pour autant le problème majeur posé par ces 100 000 logements aujourd'hui occupés.

La seule solution immédiate, comme pour les avalanches urbaines, est de faire en sorte qu'à l'annonce d'un événement climatique particulièrement intense, les occupants soient informés et puissent évacuer les lieux en temps utile (au risque de provoquer un embouteillage, comme l'a déclaré avecsérieux, un maire d'une commune de Vendée inondée....monsieur le maire, dans ces cas là, on continue à pied et il se trouvera bien quelques pompiers ou gendarmes ou hélicoptères pour aider les personnes impotentes).

L'ancien maire de Chamonix, Monsieur Michel Charlet, de son côté, avait déclaré, avec le même sérieux, à deux reprises en 2006 et 2007, devant une assemblée incrédule de 400 personnes, qu'il ne voulait pas de « zones jaunes » parce qu'il ne savait pas évacuer....politique de l'autruche et hypocrisie politique insupportable.

La position consternante de certains élus et de leurs représentants,

Nous n'hésitons pas à stigmatiser la position consternante et scandaleuse du président actuel de l'ANEM (Association Nationale des Elus de Montagne), monsieur Nayrou et de son prédécesseur, Monsieur Martial Saddier, député de la Haute-Savoie (et donc de Chamonix) et en même temps maire de Bonneville, commune de plaine, en charge de ce dossier des risques à l'ANEM. Ce dernier a osé comparer les dangers d'une avalanche urbaine à celui d'une inondation à Paris ou à Bonneville (sic) - voir courrier adressé à cette même ANEM par l'AIRAP sur ce sujet.

Sans doute ignore-t-il ce qu'est une mer déchaînée ou une avalanche ou feint-il de l'ignorer. Le peut-il encore aujourd'hui, sachant les 53 victimes de ce drame ? Chacun sait la proximité de ce dernier avec l'ancien maire de Chamonix et un ancien Préfet de la Haute-Savoie, justement aujourd'hui directeur du Cabinet de Monsieur Borloo.

Quelques responsables de l'ANEM semblent utiliser, en les détournant, sans doute au profit de la trop fameuse cause foncière, les voix de leurs membres (4000), au détriment de l'intérêt très concret de celles des 200 ou 300 maires de communes de montagne soumises au risque d'avalanche urbaine que traitent les « zones jaunes ». Ils ont besoin, eux, d'être avertis des risques encourus sur leur commune.

Cette opposition de quelques responsables de l'ANEM s'est manifestée, depuis 5 ans déjà, avec la plus grande vigueur, tant auprès des pouvoirs publics, que des collègues ad hoc comme la Commission Nationale de la Sécurité Civile (CNSC) chargés de ces questions pour s'opposer à l'adoption définitive, partout en France où cela s'avérait nécessaire, de la solutions simple permettant d'éviter de tels drames, le développement des « zones jaunes ».

L'ironie, si l'on ose utiliser cette expression ici, est que l'opposition farouche marquée par monsieur Saddier, avant dernier président de l'ANEM, toujours en charge de ces sujets, avait, il nous l'a dit, pour objectif, en s'opposant aux « zones jaunes avalanches », de ne pas risquer que ce concept soit utilisé, un jour, dans le domaine des inondations. Charité bien ordonnée...

C'est l'absence de ces « zones jaunes inondations » qui a sans doute entraîné la perte de 50 vies humaines.

En clair, certains maires de la côte atlantique ont été, interrogés sur le vif. Intellectuellement honnêtes, ils ont dit leur difficulté à s'opposer à la pression foncière de toutes origines (conseillers municipaux, propriétaires fonciers, promoteurs, électeurs, etc.)

Effectivement, comment faire semblant d'ignorer qu'un bien, en montagne ou en bord de mer, soumis à un risque centennal ou pluri centennal de destruction, n'a pas tout a fait la même valeur ?

- la prise de conscience de l'Etat, ses tentatives.

Les Services du Premier Ministre et du Ministre de l'Intérieur ont été totalement informés par l'AIRAP, par des démarches multiples depuis 4 ans, de cette volonté de l'ANEM et du MEEDDM de faire disparaître les « zones jaunes » à peine créées, et de la nécessité de les conserver et de les mettre en oeuvre.

Matignon et l'Intérieur ont déployé des efforts certains pour faire avancer les solutions évidentes proposées par leur propre Administration.

Deux réunions interministérielles sur ce sujet se sont tenues en décembre 2008 et en janvier 2010, débouchant sur des « bleus » de Matignon s'imposant aux ministres, y compris à celui qui occupe le rôle de numéro 2 dans la hiérarchie gouvernementale. La confirmation du risque pluricentennal, du Guide méthodologique avalanche et des « zones jaunes » était réitérée

Une réponse écrite (JO du Sénat du 19 mars 2009) de Madame Alliot-Marie, alors ministre de l'Intérieur, explicitait ces consignes.

Le MEEDDM devait mettre en œuvre ces décisions mais a continué à s'y opposer en ne faisant rien....

Bien au contraire, il a continué, dans la même optique, à s'opposer à l'approbation par le Préfet de la Haute-Savoie, du PPR passé en enquête publique en août 2007 parce que celui-ci prévoyait des « zones jaunes » La décision a, en fin de compte, été prise par les Services de Matignon, en janvier 2010, de demander au Préfet de la Haute-Savoie de signer ce PPR en l'état. Décision prise avant les tragiques événements de Vendée, passant outre à l'inertie et l'opposition du MEEDDM.

Ce dernier, récemment encore, a purement et simplement annulé à trois reprises en septembre, octobre et novembre 2009, puis définitivement, la tenue d'une commission sur le thème du Guide Méthodologique Avalanches et de son officialisation, composée de membres des administrations concernées, de la société civile (dont l'AIRAP) et de politiques (dont l'ANEM) au motif que cette dernière ne voulait pas y participer

Question à l'AIRAP

Pouvez-vous être plus précis sur la position particulière du Ministère de Monsieur Borloo (MEEDDM) et de son cabinet sur cette question ? C'est là que se trouvent, semble-t-il, les responsables de la non mise en œuvre des décisions prises

Réponse de l'AIRAP

A ce jour et depuis 4 ans que l'AIRAP, avec une constance sans relâche, suit cette question avec ce ministère, ce sont les mêmes questions qui sont posées, les mêmes problèmes non résolus, les mêmes positions dilatoires qui, comme cela est sans doute le cas dans le domaine des inondations, débouchent sur la même inertie dans l'action.

- **sur la connaissance de la méthode de prévention**

Le concept des « zones jaunes », nous le redisons, a été établi par quatre ministères dont deux ont été regroupés au sein du MEEDDM. Elles sont très bien définies dans ce Guide Méthodologique Avalanche rédigé par une quarantaine de personnes issues de ces ministères qui est accessible, difficilement certes, sur le site internet de l'Administration, www.prim.net et sur celui de l'AIRAP, www.airap.asso.fr

L'AIRAP, de son côté, a publié et diffusé ce document auprès de l'Administration elle-même, ainsi qu'à un certain nombre de maires de montagne.

- **sur le refus de mettre en œuvre les « zones jaunes »**

Depuis 2004, le MEEDDM, soumis à la pression de l'ANEM, refuse de mettre en œuvre, à un niveau national, ce concept. Quelques communes ont pourtant adopté les « zones jaunes » et les prennent maintenant sagement en compte (Chamonix depuis 2009 bien que le PPR prescrit en 2001... et passé en enquête publique en 2007 ne soit toujours pas approuvé par le Préfet, sur ordre du MEEDDM).

Par ailleurs, toutes les publications des PPR Avalanches prescrits en France sont stoppés depuis dix huit mois, sur ordre du Ministère, toujours dans le même souci de ne pas officialiser ces « zones jaunes » qu'il s'agit pour lui de faire disparaître.

- **sur le refus d'annoncer le risque aux occupants**

Un locataire, un acquéreur d'un bien immobilier, est informé « obligatoirement » de la présence d'amiante, de plomb, de termites ou d'un risque sismique. On lui refuse toujours aujourd'hui l'information systématique sur le risque d'avalanche en « zone jaune » (voir courrier du Président de la FNAIM à Monsieur Borloo sur ce sujet) comme le prescrit le Guide Méthodologique d'une manière explicite.

- **sur la soumission à la pression des hommes politiques locaux d'un ministre de la République**

La position de Monsieur Borloo se passe de commentaires. Chacun apprécie l'influence que peut avoir, sans aucune justification réelle, une association d'élus de montagne, l'ANEM, dont la mission est d'évidence détournée de son objet véritable, la protection efficace de ses membres, fussent-ils minoritaires dans l'organisation (les maires des stations de montagne) contre des risques qui les touchent au premier chef.

C'est vrai que pour un ministre de la France, de plus responsable d'un parti politique, être confronté à une association comme l'ANEM représentant 200 députés et sénateurs de gauche et de droite, ne simplifie pas le choix entre mission nationale, avenir politique et amitiés.

- **sur l'histoire du sang contaminé**

L'AIRAP a toujours rappelé à ses interlocuteurs politiques les lourdes similitudes avec l'histoire du sang contaminé.

« ils savaient et ils n'ont rien fait »

Dans le cas des avalanches, ils avaient, en plus, été avertis.

En matière d'inondations, les choses apparaîtront peut-être de même nature.

Un Conseiller technique du MEEDDM, aujourd'hui appelé à d'autres fonctions, nous disait récemment que la dernière avalanche meurtrière, celle de Montroc, remontait à 10 ans, la précédente, Val d'Isère- 39 morts, à 39 ans et que donc les mesures préconisées n'étaient pas indispensables....pas plus qu'elles n'étaient urgentes.

Question

La position du Président de la République dans le domaine des risques en France, exprimée dans son récent discours à la Roche-sur-Yon, a-t-elle des chances de faire bouger les choses rapidement ?

Réponse de l'AIRAP

Bien évidemment, c'est notre espoir. Chacun connaît l'énergie que met Monsieur Sarkozy à faire bouger les choses, dans beaucoup de domaines.

Bien sûr, en observant les difficultés, les pesanteurs auxquelles nous avons été confrontés, émanant des personnes dont la mission est précisément de faire avancer le pays dans le cadre des directives reçues, nous savons la force de la politique de l'immobilisme que pratiquent certains.

Mais nous savons aussi et voulons croire que les 53 victimes de la côte atlantique comme les 12 de Montroc-Chamonix et les 39 de Val d'Isère ne seront pas mortes pour rien.

Nous restons donc confiants.

Le Président,
Gilbert Delaunay

Les vice-présidents :
Jean-Claude Bourdais
Jean-Guy Cuvelier